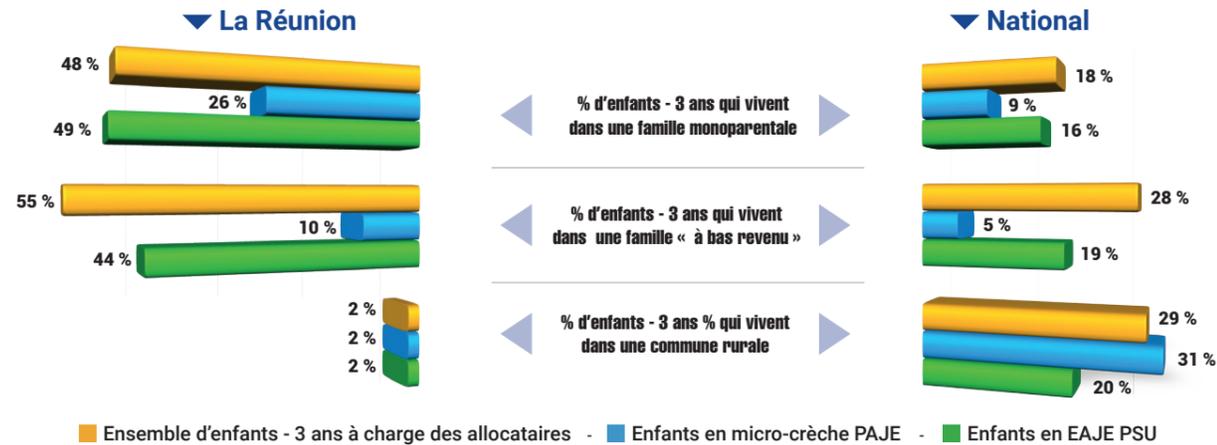




Les caractéristiques des enfants de moins de 3 ans accueillis dans un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant en 2022

Le recours des familles aux Etablissements d'Accueil du Jeune enfant (EAJE) est mesuré annuellement par le dispositif de recueil Filoué, complété des données administratives de la Cnaf.



Micro-crèche PAJE : micro-crèche financée via le complément de mode de garde versé aux familles.
EAJE PSU : Etablissement d'accueil du jeune enfant percevant la Prestation de Service Unique (multi-accueil, jardin d'enfants, accueil familial, accueil parental et micro-crèche).

Sources : Filoué, Allstat FR6 et FR2)
Champ : Département de La Réunion année 2022. Ensemble des enfants de moins de 3 ans des familles allocataires, présentes dans les tables allocataires du mois de décembre (38 440 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans accueillis par une micro-crèche PAJE au moins une heure au mois de décembre (3 153 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans au 31 décembre identifiés par Filoué comme accueillis par un EAJE PSU au moins une heure au mois de décembre (5 239 enfants).

À La Réunion, la proportion de jeunes enfants fréquentant un accueil PSU issus de familles monoparentales est quasiment équivalente à celle des enfants de familles du département (49 % de monoparents contre 48 %).

En ce qui concerne les enfants fréquentant une micro-crèche Paje, la proportion de familles monoparentales et de familles à bas revenus est bien plus faible, avec respectivement 26 % et 10 %.

44 % des enfants accueillis en EAJE PSU vivent dans une famille à bas revenus alors que cette proportion est de 55 % pour l'ensemble du département.

Par ailleurs, 4 communes du département sont rurales et 2,3 % des enfants de moins de 3 ans à charge d'allocataires Caf y vivent. Parmi ceux qui fréquentent un accueil PSU, 1,7 % réside dans une commune rurale, et pour ceux concernés par une micro-crèche Paje, ce chiffre s'élève à 1,8 %.

Filoué – Fichier localisé des enfants usagers d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) – est un recueil de données individuelles de facturations auprès des EAJE PSU sur l'année civile. Elles sont croisées avec les informations sur l'activité des EAJE et celles sur les familles allocataires et leurs droits. Seuls les EAJE dont la complétude des données est satisfaisante sont conservés dans les études. Les données départementales sont restituées uniquement si ces EAJE représentent au moins 70 % du nombre de places en EAJE PSU sur le territoire. **A La Réunion, les EAJE PSU ayant répondu à Filoué couvrent 88 % des places. Les 5 239 enfants identifiés par Filoué et sur lesquels portent les analyses ne représentent donc qu'une partie des enfants en EAJE PSU.** Les données nationales de la base Filoué ont été pondérées afin d'être représentatives de l'ensemble du territoire français.

Indicateur de bas revenu – L'indicateur de bas revenu est calculé à partir des ressources de la famille ajoutées aux prestations qu'elle perçoit l'année de fréquentation du mode d'accueil. Ce montant est divisé par le nombre d'unités de consommation de la famille puis est comparé au seuil de bas revenu calculé par l'Insee (1 253 euros en 2023).

La grille communale de densité permet de classer les communes en fonction de leur nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants au sein de la commune. Moins la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme peu dense. Sur ces principes, l'Insee a défini en 2021 l'**espace rural*** comme étant composé des communes peu ou très peu denses (qu'elles soient ou non sous influence d'un pôle urbain).

*<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030>

Contact : Caf de La Réunion
 observatoire-statistiques@caf974.caf.fr

Portrait social

Caf de La Réunion



En 2023, **663 149 habitants** de La Réunion sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 77 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 67 % à 87,5 % selon les communes de l'île.

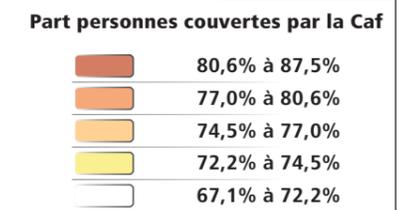
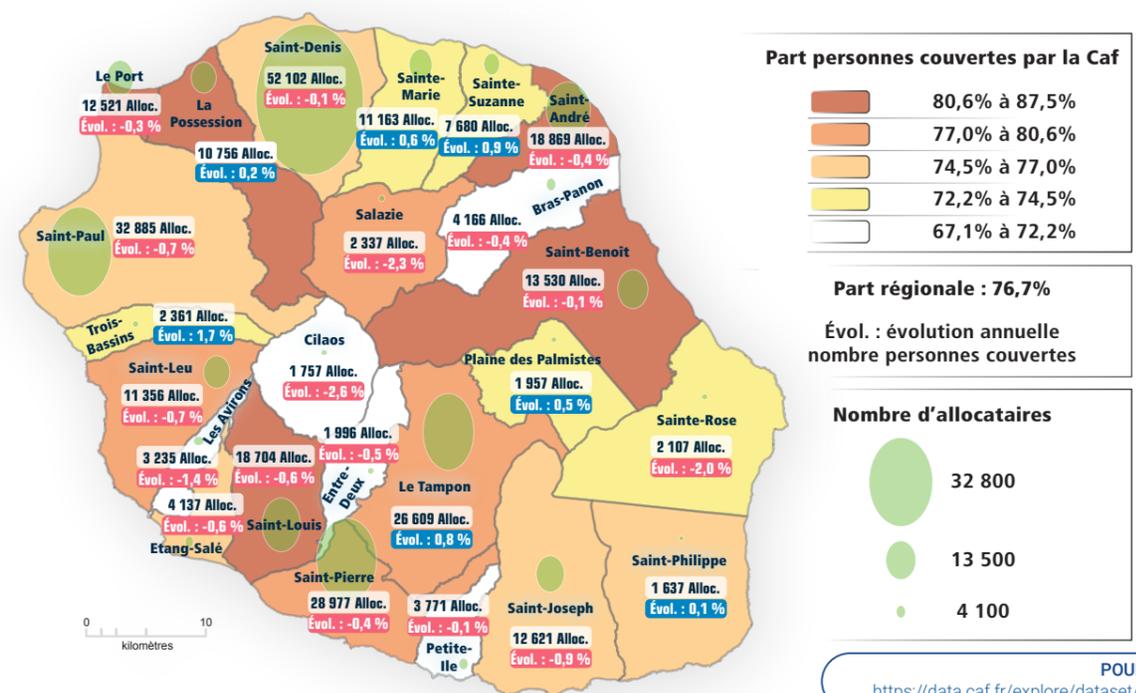
51 % des allocataires du département sont des familles avec enfants (contre 49 % au niveau national). Une proportion importante de 48 % de ces familles sont monoparentales (32 % au niveau de la France métropolitaine). Environ **6 200 étudiants** bénéficient d'une aide, soit un peu plus de 2 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de

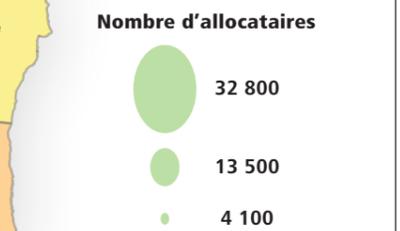
vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 31 % des allocataires sont totalement dépendants des prestations (contre 15 % en France métropolitaine), c'est-à-dire qu'il s'agit de leur seule source de revenus.

153 275 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 253 €, ce qui représente environ 53 % des allocataires du département, une valeur bien supérieure au niveau national (environ 30 %). Près de la moitié de ces allocataires bas revenus sont des familles, dont majoritairement des familles monoparentales (32 %). **Dans ces foyers bas revenus vivent 152 158 enfants** (âgés de moins de 25 ans).

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Part régionale : 76,7%
 Évol. : évolution annuelle nombre personnes couvertes



POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et de prestations individuelles versées aux familles.

Avec un total de **16 575 places**, la capacité théorique d'accueil de La Réunion s'élève en 2023 à **42,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans** (contre 59,4 places pour la France métropolitaine).

Elle varie de **19 à 78 places pour 100** enfants de moins de 3 ans, selon les communes de l'île. A la différence de la métropole où l'accueil chez les assistants maternels est prépondérant (53 % des places offertes), à La Réunion, l'offre proposée par les Eaje est le premier contributeur avec **8 068 places**, soit 49 % de l'ensemble des places offertes.

Communes	Écoles maternelles	Eaje	Assistantes maternelles	Gardes à domicile	Capacité théorique d'accueil
Etang-Salé	0,0	25,8	46,8	5,8	78,4
Saint-Pierre	3,4	25,2	23,1	2,4	54,1
Sainte-Marie	0,0	35,1	16,7	2,1	53,9
Les Avirons	0,0	9,3	37,7	4,9	51,9
La Possession	1,9	24,1	18,5	2,1	46,6
Bras-Panon	9,9	21,9	13,1	1,2	46,1
Saint-Leu	1,5	17,2	21,6	5,4	45,6
Saint-Denis	4,1	28,8	11,0	1,3	45,2
Entre-Deux	0,0	15,1	26,4	3,4	44,9
Saint-Paul	5,0	19,6	16,4	3,3	44,4
Le Tampon	0,8	10,3	28,5	3,5	43,0
LA RÉUNION	2,8	20,7	16,4	2,6	42,5
Sainte-Suzanne	0,0	24,2	14,0	1,8	40,0
Petite-Île	4,1	14,1	17,3	3,5	39,0
Saint-André	2,6	22,0	11,2	1,7	37,5
Le Port	3,2	22,4	9,6	1,8	37,0
Plaine-des-Palmistes	4,3	14,4	16,2	1,1	36,1
Saint-Philippe	2,0	20,3	9,1	3,0	34,5
Saint-Louis	3,6	10,9	15,0	3,2	32,7
Saint-Joseph	1,4	15,9	11,8	3,1	32,2
Trois-Bassins	1,9	15,9	9,3	2,5	29,6
Saint-Benoît	1,8	14,7	8,5	1,9	27,0
Salazie	0,7	20,0	1,1	1,4	23,2
Sainte-Rose	2,1	4,1	10,7	4,9	21,8
Cilaos	6,3	5,2	4,2	3,6	19,3

Source : N°77 Analyses et Etudes de la Caf de La Réunion - Observatoire Statistiques et Etudes

Enfants couverts par la prestation PreParE

Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE). En 2023, cette prestation couvre **1 293 enfants à charge de moins de 3 ans à La Réunion, soit 3,4 %** de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans (au sens des prestations familiales). Au niveau de la France métropolitaine, ce taux s'élève à environ 7 %.



Source : Caf 2023



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Répartition des allocataires par prestations



Source : Caf Réunion

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- > **47 %** des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du premier enfant, et 5% obtiennent un complément familial,
- > **27 %** reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- > **13 %** perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- > **3 %** sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/table/?disjunctive.annee

Les structures financées en 2023



Source : Caf 2023

La Caf s'engage également à soutenir la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs, et de soutenir leurs initiatives.

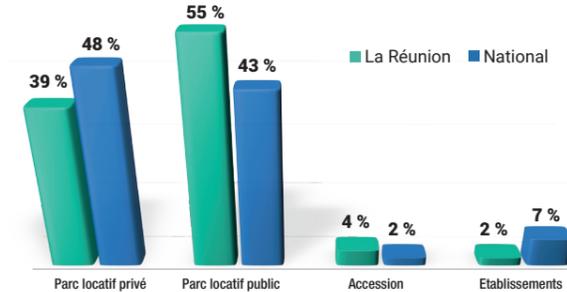
Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité



Logement et cadre de vie

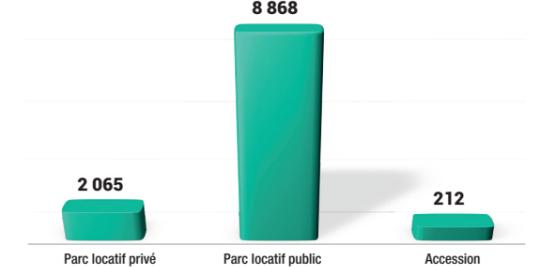
Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



En 2023, **112 967 foyers** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **264 786 personnes couvertes**, soit **environ 30 % de la population** totale du département. La Réunion se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif public (55 % à La Réunion, 43 % au niveau national).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Après perception des aides au logement **11 145 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. Le type de parc se révèle un facteur essentiel : **8 868** sont situés dans le **parc locatif privé**, majoritaire en nombre de logements et présentant des loyers plus élevés. Le nombre d'allocataires dépensant plus de 40 % de leurs revenus est de **2 065** dans le **parc social**.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- > Le versement du Revenu de solidarité active (Rsa) à **94 893** foyers.
- > Le versement de la Prime d'activité à **90 432** allocataires. Une aide qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.
- Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour **16 961** foyers en 2023.
- > Le versement de l'Allocation adultes handicapés (Aah) à

21 660 allocataires souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles. **15 663** d'entre eux perçoivent l'Aah à taux plein c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'autres revenus.

- > Le versement du Revenu de solidarité (Rso) à **5 049** allocataires. Une prestation propre aux Dom et versée aux personnes d'au moins 55 ans et de moins de 65 ans, et qui sont sans activité professionnelle.

Ainsi, en 2023, la Caf de La Réunion compte **121 446** allocataires percevant au moins un minimum social, pour un total de **252 021** personnes couvertes.

Profil des allocataires du Revenu de Solidarité Active

94 893
ALLOCAIRES DU RSA

5 831
DES ALLOCAIRES ONT MOINS DE 25 ANS

47 %
SONT DES PERSONNES ISOLÉES

16 %
SONT DES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE LA MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/

